



Les extraits de Passerelles



L'extrait du groupe de travail numérique et société - 10 mars 2021

Ce groupe, animé par le TIESS, vise à mutualiser les connaissances sur le numérique et à créer un lieu de réflexion et de mise en chantier d'initiatives communes. Voici quelques résumés de ressources partagées lors d'une discussion sur la souveraineté numérique et le financement du libre.

Souveraineté numérique

La façon dont les grandes multinationales exploitent le numérique (regroupant les sciences, technologies, usages et innovations induits par l'identification, l'étude, le stockage, la transformation, la réception et l'émission de l'information) s'attaque à la notion de souveraineté classique, la divise et se l'approprie. Même si les aspects de liberté, capacité et nationalisme sont encore bien présents dans la souveraineté numérique, l'emphasis est mise sur le contrôle des données selon Couture et Toupin (août 2019) dans "[Que signifie la notion de «souveraineté» en se référant au numérique?](#)" qui examinent les notions de souveraineté telle qu'elles s'expriment à travers divers acteurs. Les auteurs dégagent 5 catégories de souveraineté : «Souveraineté du cyberspace», «Souveraineté numérique, gouvernements et États», «Souveraineté numérique autochtone», «Mouvements sociaux et souveraineté numérique» et «Souveraineté numérique personnelle».

En complément sur Passerelles

[La souveraineté numérique](#)

[Définition et enjeux de la souveraineté numérique](#)

La souveraineté nationale dans un monde numérique globalisé

En France, la **CERNA** (Commission de réflexion sur l'éthique de la recherche en sciences et technologies du numérique d'[Allistene](#) - un groupe de centres de recherche), mentionne pas

moins de 8 souverainetés numériques (nationale, entrepreneuriale, individuelle, scientifique, industrielle et technologique, en santé, des données et agricole) dans "[La souveraineté à l'ère du numérique, rester maîtres de nos choix et de nos valeurs](#)" (oct. 2018).

Pour la CERNA, souveraineté et éthique s'articulent de manière fondamentale, car sans souveraineté, il est difficile d'élaborer une réflexion éthique qui nécessite liberté de pensée, d'action et d'accès à la connaissance et, surtout, il est impossible de mettre en œuvre de manière claire et responsable les choix découlant de cette réflexion.

La CERNA propose une définition de la souveraineté numérique : "la capacité, pour une entité donnée (une nation, une entreprise, un individu), de maîtriser des attributs numériques (données, informations, connaissances, algorithmes) sur des objets dont elle revendique l'observation, voire le contrôle".

La CERNA pose la question du devenir des attributs de souveraineté nationale dans un monde numérique globalisé dans lequel de très grands acteurs privés prétendent de plus en plus rivaliser avec les États et ainsi assumer des fonctions traditionnellement réservées comme la sécurité intérieure, l'authentification des personnes, la création de monnaie, le cadastre, le contrôle du trafic aérien, le traitement des données de santé, la recherche en santé, l'action militaire, le chiffrement et le déchiffrement, les actes notariés, la (ou les) langue(s) officielle(s), la préservation du patrimoine. Toutes ces fonctions sont associées à des valeurs morales (éthiques) qui relèvent de choix démocratiques différents d'un pays à l'autre. Les entreprises privées vont-elles respecter ces choix ou faire passer leurs profits avant?

La protection de la langue et de la diversité culturelle

Dans son intervention de [novembre 2019 dans une discussion d'IPSO](#) (Les Intellectuels pour la souveraineté du Québec), [Mathieu Gauthier Pilote](#) (président de Facil) explique que c'est le marché qui dicte les choix des entreprises privées dans un domaine aussi sensible que la langue nationale. Lors de cette discussion IPSO, [Florent Michelot](#) (chargé de cours en Sciences politiques à l'UQAM) mentionne l'histoire d'une émission Netflix dans laquelle un humoriste critiquait les mœurs de l'Arabie Saoudite. Le pays a interdit Netflix qui, ne voulant pas perdre ce marché, a supprimé l'émission de l'humoriste. Florent Michelot constate l'impact majeur d'un joueur comme Netflix sur l'économie culturelle et la culture nationale.

Est-ce que la "culture numérique" répète l'histoire coloniale en balayant sous son joug la culture occidentale, celle-là même qui a balayé les cultures autochtones dans ses précédents empires? Ou plutôt, permettrait-elle à ces cultures autochtones de s'affirmer grâce à la culture numérique? Le numérique n'est-il pas un simple outil qu'il convient de mieux utiliser pour mieux s'émanciper?

C'est bien dans ce sens émancipateur que **Keoni Mahelona**, développeur informatique néo-zélandais, utilise le numérique pour protéger les données autochtones et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive tout en créant des opportunités pour l'avancement des peuples autochtones (licence Kaitiakitanga) [Une histoire de communauté, de confiance et de souveraineté](#) (8 décembre 2020). Il développe actuellement des outils de reconnaissance vocale en langue maori. Depuis les années 90, différents projets Web (ex: plateforme médiatique...) forment un écosystème numérique au service de la culture maori [Keoni Mahelona and Peter-Lucas Jones on Indigenous Data Sovereignty](#) (7 mars 2021).

Mathieu Gauthier Pilote présente le [Pacte du logiciel libre](#) comme une réponse éthique. Pour aller plus loin, il insiste sur la séparation des pouvoirs au sein du fédéralisme canadien. Le Fédéral a compétence sur toutes les infrastructures numériques incluant les droits d'auteur, brevets, marques, secret commercial, surveillance..., mais le Québec a notamment compétence sur l'éducation (littératie numérique), il y a donc une prise importante pour agir.

Le développement des compétences numériques

Florent Michelot met de l'avant le [Cadre de référence de la compétence numérique du Québec](#). La compétence numérique n'est pas juste une habileté à manipuler des technologies numériques, mais d'être capable de parler de "culture informationnelle" (comment sont structurées les entreprises du web, à quoi ressemble leur système financier et comment développer une pensée critique - [appréhender le texte sous divers angles](#)). Même si la fracture numérique des individus et des régions se réduit avec le temps, l'usage raisonné nécessitant une forme d'autocritique est loin d'être acquis.

Il y a un véritable enjeu de développement des habiletés numériques des citoyens pour maximiser leur capacité d'agir.

Pour Mathieu Gauthier Pilote on peut déjà :

- Réformer le cadre juridique sur la protection des données en s'inspirant du Règlement général sur la protection des données - RGPD - européen - [La souveraineté, enjeu principal du XXIe siècle numérique](#) (10 mars 2020). Dès que l'on traite avec un citoyen ou une entreprise en sol Européen, le droit s'applique selon les critères européens. Il existe aussi une [méthode d'évaluation et d'impact](#) sur la protection des données privées - Privacy Impact Assessment (PIA) — en français, « évaluations de l'impact sur la vie privée » ou AIPD pour « analyses d'impact relatives à la protection des données ».
- Réduire la collecte massive de données.
- Bâtir des infrastructures numériques québécoises.
- Revoir l'utilisation de l'infonuagique par l'État et le secteur public.
- Faire comme Amazon l'a fait en imitant ce que les GAFAM font.
- Développer l'éducation aux enjeux numériques notamment sur la surveillance de masse et l'utilisation des contenus.
- Participer aux forums internationaux où se décide l'avenir du numérique (gouvernance d'Internet, réforme du droit international...)
- Mettre fin aux paradis fiscaux dans lesquels les GAFAM s'abreuvent.
- Renégocier l'exception culturelle francophone.
- Adopter une loi d'orientation sur le suivi de la souveraineté numérique (comme l'a fait le Sénat français) et en étudiant la possibilité d'imposer l'interopérabilité des plateformes (comme était le Web à l'origine et comme fonctionnent les courriels).

Lorsque la volonté et les moyens politiques sont au rendez-vous, comme en Finlande, en Estonie ou en Islande, le secteur public peut prendre en charge des pans entiers de sa propre « transformation numérique » et tirer la société dans une direction compatible avec la protection de la vie privée et l'enrichissement collectif.

Le développement des infrastructures

Le 6 mars 2021, le Comité des idées dangereuses de Gabriel Nadeau Dubois recevait Philippe de Grosbois, sociologue et auteur du livre «Les batailles d'Internet» autour de la question : [Et si Internet était un service public?](#) Devant le constat que les moindres aspects de nos vies passent par Internet sans que nous ayons un droit de regard individuel et collectif sur son fonctionnement privé et opaque, il est proposé de commencer par se réappropriier publiquement les infrastructures numériques (tours, fibre...) et de créer un Conseil québécois du numérique pour réfléchir en profondeur sur ce qu'on souhaite collectivement comme Internet. Par exemple, des médias sociaux communautaires (exemple maori précédent) accès sur la construction d'idées plutôt que sur leur polarisation (compétition)... Une telle réappropriation publique des infrastructures devrait être jumelée avec des services Internet municipaux ou coopératifs ou de régie municipale... afin d'éviter le risque d'un contrôle étatique des contenus et de garantir une neutralité des usages et des contenus.

En complément sur Passerelles

[Des élus estriens proposent de nationaliser le réseau Internet](#)

Financement du libre

Au sens de la Free Software Foundation, [un logiciel est libre](#) si la licence qui l'accompagne accorde à l'utilisateur les libertés suivantes :

- liberté d'exécution, sans restriction de temps, de lieu de motif, de personne, etc. ;
- liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins ;
- liberté de redistribuer des copies ;
- liberté d'améliorer et de diffuser les améliorations.

Le modèle de l'[open source](#) (le logiciel libre est lié à une connotation politique antiéconomique, alors que l'open source est déjà profondément ancré dans la finance et les grands groupes internationaux) se différencie du modèle propriétaire, principalement en ne basant pas son système économique sur la vente de licences d'utilisation, mais sur la fourniture de prestations de services.

En complément sur Passerelles

[Des exemples de services en ligne libres](#)

De ce fait, le [cofinancement dans l'open source](#) est un sujet large qui concerne des acteurs à tous les niveaux et rejoint souvent la problématique du financement du libre en général.

Une [première session apprenante](#) sur le cofinancement a eu lieu le 26 février 2021, l'occasion de se rencontrer entre acteurs concernés/intéressés par cette problématique et de dégager des lignes d'intérêt pour préciser les prochaines sessions.

Quelques pistes :

- Une multitude d'opportunités dans les financements publics (plan de relance, Innovation, Incubation..).
- Les fonds de philanthropie bien que les implications économiques soient contestables.
- Appels d'offres étatiques ou appel à commun.
- Les adhésions individuelles et organisationnelles à un projet
- Mutualisation de budget informatique de différents organisations avec besoins communs
- Formations mutualisées sur le développement d'outils libres
- Référencement d'experts en logiciel libre
- Mécénat de grandes entreprises
- Idée d'un Fonds du Libre Québécois ([Drave Développement](#) un organisme à but non lucratif qui propose de répondre aux besoins numériques du Québec via l'ouverture des données et la promotion logiciel libre afin d'atteindre la souveraineté numérique)
- L'open roadmap, un outil construit par ses différents utilisateurs selon leurs besoins, leurs attentes, leurs contraintes et leurs priorités. De fait, les évolutions de l'outil peuvent être financées par plusieurs parties prenantes.
- La Méta Plateforme
- Une monnaie interne à l'écosystème du libre
- Fonds de dotation
- Mutualiser des développeurs au sein des chatons
- Le sociofinancement pour des fonctionnalités précises
- La cohabitation entre le commercial et la contribution bénévole communautaire
- Plateformes de dons récurrents : [Liberapay](#) - [Open collective](#)